



Membre du mouvement

**#break
free
from
plastic**

Communiqué de presse

Traité international contre la pollution plastique À un an du texte final, la 3ème session de négociations ne rassure pas sur l'ambition et l'efficacité du traité

Ce traité international est une opportunité unique pour enrayer (ou non en cas de traité faible) la crise de la pollution plastique.

*La 3ème session de négociation du futur traité international contre la pollution plastique, qui vient de s'achever à Nairobi a permis des échanges nourris sur la base de l'avant-projet de texte proposé par le Secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation, ainsi que des contributions des États et de la société civile. **Cependant, la recherche d'un consensus entre les positions divergentes des États, ainsi que la pression croissante des lobbies, diluent l'ambition du texte et freinent les avancées nécessaires, alors qu'il reste un an pour aboutir sur un traité ambitieux et efficace.***

Nous appelons à maintenir une ambition forte et à faire des choix courageux, au vu des enjeux environnementaux et sanitaires du plastique sur l'ensemble de son cycle de vie et de ses conséquences sur les droits humains et les générations futures.

Des décisions cruciales pour l'avancée du texte repoussées

Les objectifs de cette troisième session sont partiellement remplis, puisque la séance plénière de clôture a :

- validé la candidature de M. Luis Ayas Valdiviens (Équateur) au poste de Président du Comité pour la durée restante du mandat en cours.
- validé et précisé le calendrier des quatrième et cinquième sessions prévues respectivement du 21 au 30 avril à Ottawa au Canada et du 25 novembre au 1^{er} décembre à Busan en Corée.

En revanche, elle a :

- **reporté la définition des modalités des travaux intersessions au vu des divergences du Groupe de contact 3.** Or, ces travaux intersessions sont indispensables pour permettre de traiter l'étendue et la complexité des sujets en présence.
- **proposé de retravailler l'avant projet de texte (draft Zero) plutôt que de donner mandat au secrétariat de préparer un premier projet de texte** pour examen lors de la quatrième session du comité.

Aussi, à un an de la finalisation du traité, l'état d'avancement des travaux inquiète au vu :

- des manœuvres pour freiner l'avancée des travaux et affaiblir le texte qui entraînent le report de décisions cruciales ;
- de la densité des textes issus des groupes de contacts, qui cherchent à concilier des positions divergentes, voire opposées et aboutissent à des textes extrêmement denses et à une variété infinie d'options et de sous-options ;
- des coalitions de faible ambition qui se sont exprimées lors de ces négociations, menées notamment par la Russie, l'Iran et les pays du Golfe ;
- de la surreprésentation des lobbies lors des sessions de négociations, avec 143 lobbyistes de l'industrie chimique et des combustibles fossiles inscrits, alors qu'on ne compte que 38 participants de la Coalition des scientifiques pour un traité efficace sur les matières plastiques.

Une semaine marquée par de fortes divergences

Après deux journées, de préparation et de rencontres régionales, la semaine de négociations a alterné sessions plénières et travail en trois groupes de contacts séparés (les deux premiers traitant des éléments de l'avant-projet de texte et le troisième du rapport de synthèse contenant des éléments non discutés lors des réunions précédentes et des travaux intersessions potentiels).

Cette semaine de négociation a fait apparaître des divergences sur de nombreux points et des coalitions d'Etats organisées pour défendre des lignes souvent opposées. Ainsi, une coalition réunissant l'Iran, la Russie, les pays pétroliers et la Chine a émergé lors de ces négociations et fait entendre des positions régressives durant les négociations.

Les principaux points de divergence

1 /Avant-projet de texte et modalités de décision

La décision finale de réviser l'avant projet de texte semble répondre aux remises en cause de début de semaine de certains pays sur l'avant-projet de texte comme base de négociation.

Par ailleurs, certains pays ont continué à faire pression pour empêcher la possibilité d'un vote en cas de difficultés à trouver un consensus. Or, sans possibilité de recourir au vote, le consensus donnerait de fait un droit de véto aux pays peu ambitieux.

2/ Vision du cycle de vie et des risques chimiques

Si la majorité des pays considèrent, conformément à l'avant-projet de texte, l'ensemble du cycle de vie des plastiques dès la phase d'extraction de pétrole, certains pays (notamment pétroliers) contestent cette approche et continuent de prôner un traité focalisé sur des améliorations limitées à la conception des produits et au traitement des déchets.

Des positions ont aussi été exprimées pour exclure du traité la question des produits chimiques, alors même qu'au moins un tiers des 13000 additifs chimiques utilisés aujourd'hui sont clairement identifiés comme dangereux pour l'environnement et la santé.

Points positifs :

- L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, ont fait des déclarations sur la nécessité d'un traité fort qui prenne en compte le cycle de vie entier des plastiques, interdise les produits chimiques toxiques, protège la santé humaine et les droits de l'homme, et définisse une voie pour une transition juste et un travail décent.
- En appui des négociations, la coalition des scientifiques a produit une [synthèse des impacts des plastiques sur l'ensemble du cycle de vie](#)

3/ Dispositions sur les échanges commerciaux des plastiques sur tout leur cycle de vie

Alors que l'Europe a annoncé cette semaine restreindre l'exportation de déchets plastiques vers des pays pauvres, l'intégration de mesures sur les échanges commerciaux des plastiques sur l'ensemble du cycle de vie ne fait pas consensus dans le cadre des négociations du traité.

Certains pays s'opposent à l'inclusion dans le traité de dispositions commerciales, en raison des règles de l'OMC et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) existants (Convention de Bâle, Organisation pour le commerce des déchets et la Convention de Rotterdam).

Or, à l'instar du Protocole de Montréal, il est essentiel que le futur traité intègre des dispositions commerciales pour combler les manques actuels des textes disparates existantes et couvrir l'ensemble des échanges de produits chimiques, matériaux, granulés de plastique (à fort risque de pollution), produits et déchets plastiques.

4 / Mesures contraignantes pour les entreprises

Évoquées dans l'avant-projet, les mesures contraignantes pour les entreprises ne font pas consensus.

Certains États se sont prononcés contre l'obligation de déclaration et les mesures punitives en cas de non-conformité de entreprises. Et plusieurs pays excluent d'intégrer au traité le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui malgré ses imperfections permet d'engager les entreprises dans la prévention et la réduction des impacts de leurs produits.

5/ Plan national contraignant ou volontaire

Certains pays sont favorables à un modèle proche de l'accord de Paris, malgré les faibles résultats de cette approche. Les contributions déterminées au niveau national, utilisées dans l'accord de Paris, permettent aux pays de présenter leurs propres ambitions ou capacités pour atteindre les objectifs à long terme de l'accord. Cette approche s'est révélée inefficace pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° C.

En revanche, les Plans nationaux d'implémentation (National implementation plan) tels que celui inclus au Protocole de Montréal, décrivent les exigences concrètes des Accords multilatéraux, en précisant comment un pays remplira ses obligations dans le cadre du traité. Ils sont plus précis et juridiquement contraignants.

[En savoir plus sur cette session de négociations](#)

Voir :

- [les réactions du mouvement Break Free From Plastic à la coalition de pays annoncée par l'Iran et la Russie](#)
- [Le communiqué de presse du CIEL \(Center for international Environmental Law\) sur la présence des lobbies](#)
 - [Les résumés et les textes complets des groupes de contacts sur le site de l'UNEP](#)
 - [l'ensemble de nos analyses et recommandations co-construites avec les ONG Zero Waste France et Surfrider Foundation en amont de l'INC3.](#)

À propos du Traité mondial sur les plastiques :

Le 2 mars 2022, les Nations Unies ont approuvé un accord historique visant à créer le tout premier traité mondial sur la pollution plastique, adopté à l'issue de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA 5.2). Le mandat, intitulé "Mettre fin à la pollution plastique : Vers un instrument international juridiquement contraignant", permet de négocier un traité qui couvrira des mesures tout au long du cycle de vie du plastique. Un comité international de négociation (CIN) est chargé de rédiger le traité d'ici fin 2024. Après une première phase de négociations en Uruguay en décembre, Paris a accueilli la deuxième réunion du CIN du 29 mai au 2 juin.